Le Prophète ﷺ a interdit d'élever les tombes et a ordonné de les aplanir. Dans le recueil de l'Imam Muslim (969), Ali Ibn Abi Talib, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète ﷺ lui a dit : **« Ne laisse aucune tombe surélevée sans l'aplanir. »**

Ce hadith est une preuve explicite qu'il est interdit d'élever les tombes et à plus forte raison d'y construire des dômes et des mausolées. Ceci est même une façon de prendre les tombes pour mosquées alors que le Prophète ﷺ a maudit ceux qui se rendent coupables de ce péché.

La construction sur les tombes ainsi que leur embellissement ont causé nombre de méfaits affligeants pour l'Islam. Nombre d'ignorants les vénèrent comme les polythéistes vénéraient leurs statues.

Ils croient même que ces tombeaux ou ces morts sont capables d'apporter le bien ou de repousser le mal. Ils se sont donc dirigés vers eux pour les invoquer en leur adressant leurs demandes et les sollicitant pour leurs besoins.

Ils leur demandent ce que demandent les serviteurs à leur Seigneur. Ils voyagent vers ces tombes, se frottent à elles et implorent leur secours.

Ils commettent ainsi les mêmes choses que les gens de la période préislamique avec les statues. C'est certes à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous reviendrons.

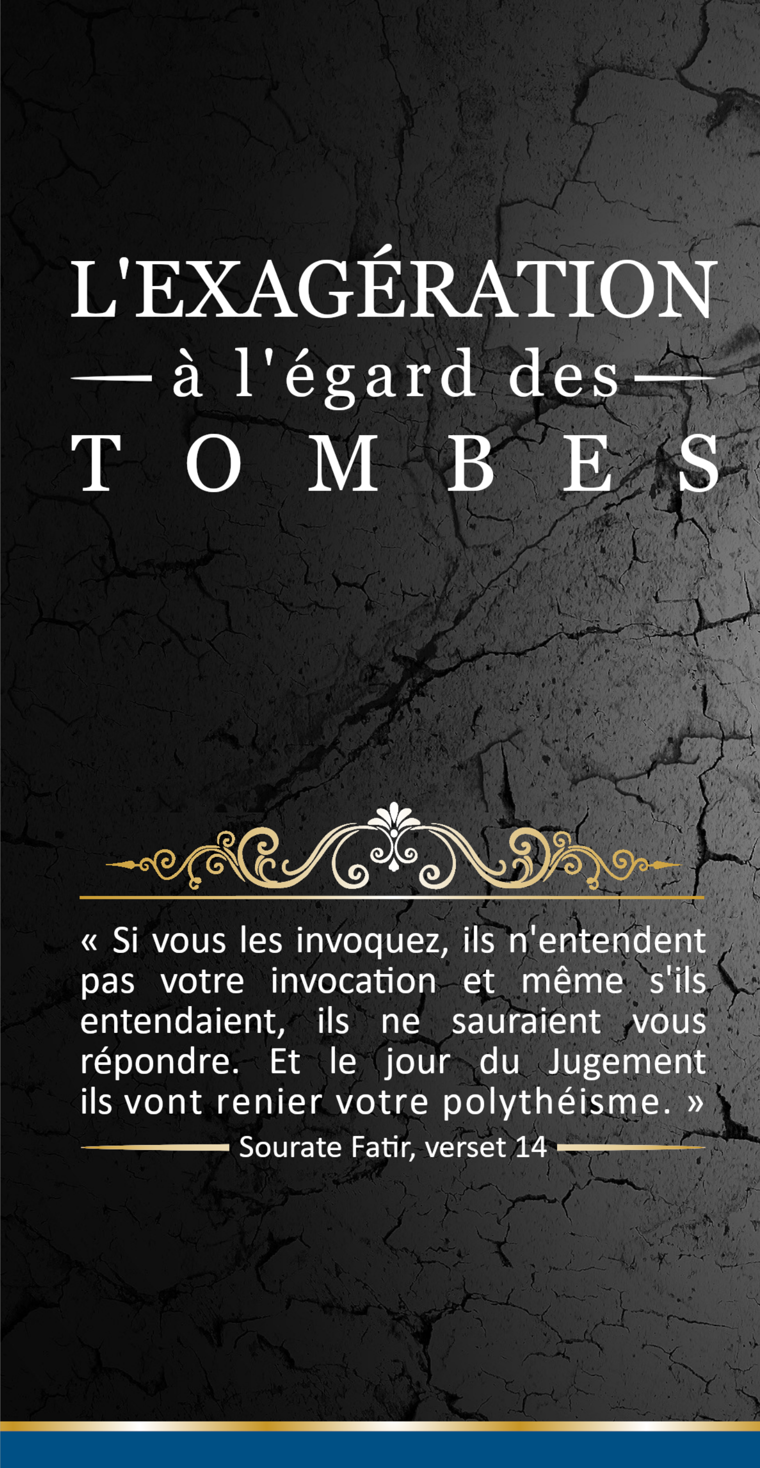
Médite sur la situation de ceux qui cherchent refuge auprès des morts et se tournent vers eux pour leurs souhaits et leurs craintes alors que les morts sont impuissants et qu'ils ne détiennent ni profit ni dommage pour leur propre personne et d'autant moins pour autrui. Ils ont plutôt besoin de la miséricorde d'Allah, ainsi que des invocations des vivants en leur faveur. Quant au fait de leur adresser des demandes alors ceci est du polythéisme majeur.

Le diable leur a enjolivé ce grave péché en leur présentant le polythéisme sous l'apparence de l'amour des vertueux. Toutefois, l'amour des vertueux ne peut se concrétiser qu'en étant en accord avec eux dans la religion et en les suivant dans l'obéissance au Seigneur de l'univers, non pas en les prenant comme égaux à Allah et en les invoquant en dehors de Lui.

Nous demandons à Allah de nous préserver ainsi que vous de toute forme de polythéisme et de nous aider à vouer l'ensemble de nos adorations à Allah Seul sans ne lui donner aucun associé.

Références

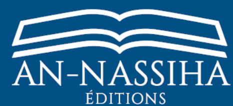
- «Le livre de l'Unicité» de l'Imam Muhammad Ibn Soulayman At-Tamimi et ses commentaires
- «Le Tawhid» du Cheikh Abdullah Ibn Houmayd



L'EXAGÉRATION à l'égard des TOMBES

« Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont renier votre polythéisme. »

Sourate Fatir, verset 14



بسم الله الرحمن الرحيم

L’exagération à l’égard des tombes et des vertueux est une chose répandue au sein de la communauté. Bien que notre Prophète Muhammad ﷺ ait sévèrement mis en garde contre cela, nombre d’individus pensent que ceci fait partie de la religion.

Certains pensent même se rapprocher d’Allah en l’invoquant et se prosternant pour Lui auprès de ces tombeaux. Pire encore, d’autres vont même jusqu’à adorer ces morts en leur adressant leurs demandes et les invoquant en dehors d’Allah. Il est donc important pour le musulman de prendre conscience de la gravité de ces actes et d’avoir connaissance de leur interdiction dans notre noble religion.

Dans les deux recueils authentiques des Imams Al-Boukhari (434) et Muslim (528), qu’Allah leur fasse miséricorde, Aicha, qu’Allah l’agrée, rapporte qu’Oum Salama mentionna au Messager d’Allah ﷺ qu’elle vit une église en Abyssinie dans laquelle se trouvait des représentations. Il dit alors : **« Lorsqu’un homme vertueux -ou un serviteur vertueux- meurt parmi eux, ceux-là érigent un lieu de prière sur sa tombe et font ces représentations. Ce sont les pires des créatures auprès d’Allah. »**

Ce hadith nous prouve que ceux qui construisent des mosquées ou des lieux de prière sur les tombes sont les pires créatures car leur péché est très grave. En effet, ils sont la cause de l’égarement d’une partie de la communauté car ils ouvrent ainsi la porte au polythéisme qui n’est apparu qu’en raison des constructions sur les tombes des vertueux.

À l’origine, les tombes des musulmans étaient toutes semblables et celles des vertueux ne se distinguaient pas des autres. Ce sont les chiites fatimides qui ont instauré cela en Islam. Ils furent ensuite suivis par certains affiliés au sunnisme parmi les soufis et autres.

Des mosquées furent alors érigées sur des tombes dans différentes contrées. Ces tombeaux furent couverts d’ornements et de rideaux puis devinrent des temples adorés en dehors d’Allah. Nombre d’ignorants parmi les gens du commun tombèrent sous cette tentation et les prirent pour lieux d’adoration où ils se rendent pour adresser leurs demandes en pensant que ceci fait partie de la religion.

En vérité, tout ceci est interdit en Islam. Quand bien même aucune construction ne serait érigée sur ces tombes, il est interdit de les prendre pour lieux de culte, même si l’adoration auprès d’elles n’est vouée qu’à Allah et que nul n’est invoqué en dehors de Lui. Alors que dire de ceux qui adressent leurs demandes aux morts et leur vouent différentes sortes d’adoration, comme le sacrifice ou autres ! Nul doute que ceci relève du polythéisme majeur qui est le pire des péchés en Islam et fait sortir son auteur de la religion. Allah a dit :

﴿إِنَّهُ مَن يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ
وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ﴾

« Quiconque associe à Allah, Allah lui interdit le Paradis, et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, point de secoureurs » [Al-maida, 72]

Toujours dans les recueils authentiques d’Al-Boukhari (435) et Muslim (531), qu’Allah leur fasse miséricorde, Aicha, qu’Allah l’agrée, rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Que la malédiction d’Allah soit sur les juifs et les chrétiens. Ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière. »**

C'est-à-dire qu’ils prient et invoquent Allah auprès de leurs tombes. Ils pensent que l’adoration auprès des tombes est plus méritoire que l’adoration en d’autres lieux.

Le Prophète ﷺ a donc mis garde contre cela afin que l’on sache qu’il n’est pas permis de prendre les tombes comme lieux d’adoration car ceci est une cause menant au polythéisme.

Dans le recueil de l’Imam Muslim (532), Joundoub Ibn Abdillah, qu’Allah l’agrée, nous rapporte qu’il a entendu le Prophète ﷺ dire cinq jours avant sa mort : **« Ceux qui vous ont précédé prenaient les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière. Ne prenez pas les tombes comme lieux de prière. Je vous interdis certes cela. »** Le Prophète ﷺ a ici interdit de prendre les tombes comme lieux de prière même si aucune mosquée n’est construite.

En effet, tout endroit où l’on prie est appelé « *masjid* ». Le Prophète ﷺ a dit : **« On a fait de la Terre pour moi un *masjid* (lieu de prière) et un moyen de purification. »** Prier auprès des tombes revient donc à les prendre pour lieu de prière même si aucune construction n’est érigée. Ceci est donc interdit, et à plus forte raison si des mosquées et des coupoles y sont construites.